

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 254

présenté par
MM. Charzat, Vidalies et Le Garrec
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 35

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'opération de recodification et de simplification du code du travail menée par le gouvernement n'a en fait pour seul objectif, que de réduire la portée du droit du travail.